



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE
VILLE DE VILLE-MARIE

5 septembre 2023 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le mardi 5 septembre 2023, à 20 h 10.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Mélanie Mayer, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire
Claude Bergeron, conseiller
Sébastien Lebel, conseiller
Jacques Loïselle, conseiller

Est absent : M. Yves S. Bergeron, conseiller.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

166-09-23

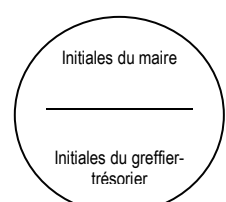
Adoption de l'ordre du jour

Le sujet suivant est ajouté au point « Divers » :

- Dépôt – Liste d'embauche des employés.

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023.
6. Administration :
 - 6.1 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada.
7. Sécurité publique
 - 7.1 Entente de service aux sinistrés 2023-2025 – Croix-Rouge.
8. Transport
9. Hygiène du milieu
10. Santé et bien-être
11. Urbanisme et développement du territoire
12. Loisirs et culture



- 12.1 Assurance - Retrait du club de gymnastique.
- 13. Divers
 - 13.1 Liste d'embauche des employés.
- 14. Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Loiseau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question de l'auditoire.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

167-09-23

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

168-09-23

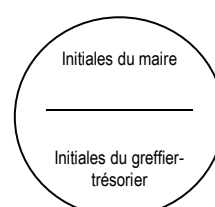
6.1 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent actuellement des négociations pour le renouvellement du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;



CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements, tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez,

Initiales du maire

Initiales du greffier-
trésorier

aux députés M. Daniel Bernard et à M. Sébastien Lemire, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

169-09-23

7.1 Entente de services aux sinistrés 2023-2025 – Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. c.-19), et le *Code municipal* (L.R.Q., c. c.-27);

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et municipalités lors de sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de services aux sinistrés 2023-2025 convenue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge doit être renouvelée;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Ville-Marie et de la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, de renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de services aux sinistrés 2023-2025 prévoit que la Ville s'engage à verser une contribution pour chaque année de l'entente de 0,20 \$ per capita pour les années 2023-2024, 2024-2025 et de 0,21 \$ per capita pour les années 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Initiales du maire

Initiales du greffier-
trésorier

DE SIGNER l'Entente de services aux sinistrés 2023-2025 convenue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec.

DE S'ENGAGER à verser une contribution pour chaque année de l'entente de 0,20 \$ per capita pour les années 2023-2024, 2024-2025 et de 0,21 \$ per capita pour les années 2025-2026.

D'AUTORISER le maire, M. Martin Lefebvre, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Karine Demers, à signer tous les documents relatifs à cette entente pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT

Sans objet.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Sans objet.

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Sans objet.

12. LOISIRS ET CULTURE

170-09-23

12.1 Assurance – Retrait du club de gymnastique

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2022, la Ville de Ville-Marie a soutenu l'organisme Gym-Témis dans la reprise de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a été ajouté à titre d'assuré additionnel à même notre police d'assurance à ce moment;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est maintenant autonome et est assuré avec la Fédération de Gymnastique du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE retirer Gym-Témis comme assuré additionnel des assurances de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



13. DIVERS

171-09-23

13.1 Dépôt – Liste d’embauche des employés

Mme Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose la liste des personnes nouvellement embauchées.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

172-09-23

Levée de la séance

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 21.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Martin Lefebvre, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

